

Anderlecht, le 29 août 2022

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions décrétales, vous trouverez ci-dessous, une estimation du montant des frais qui vous seront réclamés durant l'année scolaire 2022-2023.

Le coût d'une année scolaire se décompose en deux grandes parties distinctes :

1. l'accueil de l'enfant en dehors du temps scolaire (extra-scolaire).

Vous trouverez un tableau ci-dessous reprenant le coût de l'accueil de votre enfant en dehors du temps scolaire. Ces services ne sont pas obligatoires. Ce sont des services mis à votre disposition moyennant le paiement.

Services payants (à payer bimestriellement à une date précisée dans le carnet d'informations générales - carnet bleu)	Maternelles	Primaires
Garderie du matin	32,00 €	32,00 €
Garderie du soir	42,00 €	
Etude (15h40 à 16h40)		38,00 €
Garderie du soir (à partir de 16h40)		18,00 €
Garderie du midi	32,00 €	32,00 €
Repas chauds	3,75 €/jour	4,25 €/jour
Garderie du mercredi	06,50 €	
Activités du mercredi		06,50 €
Service à titre exceptionnel	02,00 €	02,00 €

En cas de 3 participations sur une période à un service proposé par l'école (garderie du matin, garderie du midi, étude, garderie du soir) la somme forfaitaire est due dans son intégralité. En aucun cas, les sommes ne sont sécables.

Les factures de l'école seront acquittées dans les 10 jours (dix) de la date de facturation. Toute facture impayée sera soumise de plein droit et sans mise en demeure à un intérêt moratoire avec un minimum de 12 % (douze) par an à compter de la date de facture. En outre, un dédommagement sera appliqué de plein droit et sans mise en demeure. Ce dédommagement ne sera en aucun cas

inférieur à 15% (quinze) du montant des factures ni inférieur à 50,00 € (cinquante Euro). Toute facture impayée à l'échéance rend, de plein droit et sans mise en demeure, l'ensemble des factures impayées, même non échues, immédiatement exigibles.

En cas de dépassement de l'horaire du soir : 2 € par ¼ heure entamée.

2. le temps scolaire.

Cette deuxième rubrique, concerne les frais scolaires liés au projet pédagogique de l'école auquel vous avez adhéré en inscrivant votre enfant dans notre établissement. (Piscine, sorties pédagogiques, classes vertes, activités culturelles, animations scientifiques, excursion d'un jour ...)

Frais scolaires obligatoires	
Abonnement Piscine pour 3 ^e maternelle - 1 ^e trimestre	18,20 €
Abonnement Piscine pour 3 ^e maternelle – 2 ^e et 3 ^e trimestres	27,30 €
Abonnement Piscine pour P1 – P2 – P3 – P4 – P5 et P6 - annuel	15,60 €

Frais scolaires annuels facultatifs	Maternelles	Primaires
Tee-shirt de gymnastique		09,00 €
Bonnet de bain IMI	05,00 €	05,00 €

Ci-dessous vous trouverez une estimation du coût des activités pédagogiques proposées à vos enfants au cours de cette année scolaire année par année. Attention ceci n'est qu'une estimation. Nous espérons être le plus proche de celle-ci mais nous ne sommes pas responsables de l'augmentation du coût de la vie.

Cette estimation se base sur le coût de l'année scolaire précédente.

Classes	Estimation du coût annuel	Libellé
Accueil	45,00 €	Activités culturelles, journée sportive, excursion d'un jour
M1	45,00 €	Activités culturelles, journée sportive, excursion d'un jour
M2	45,00 €	Activités culturelles, journée sportive, excursion d'un jour
M3	45,00 €	Activités culturelles, journée sportive, excursion d'un jour
P1	65,00 €	Activités culturelles, journée sportive, excursion d'un jour
P2	65,00 €	Activités culturelles, journée sportive, excursion d'un jour
P3	80,00 €	Activités culturelles, animations scientifiques, journée sportive, excursion d'un jour
P4	80,00 €	Activités culturelles, animations scientifiques, journée sportive, excursion d'un jour
P5	250,00 €	Activités culturelles, animations scientifiques, journée sportive, excursion d'un jour, classes vertes à Rémersdael
P6	250,00 €	Activités culturelles, animations scientifiques, journée sportive, excursion d'un jour, classes vertes à Rémersdael

Si vous souhaitez une information sur les sorties et activités pédagogiques, vous pouvez vous adresser directement au titulaire de votre enfant.

Une difficulté financière ne peut être un obstacle à la participation d'un enfant à une activité. Un arrangement est toujours possible. Prière de contacter la direction en cas de besoin.

Tous les deux mois, anticipativement, une facture vous sera remise. Le paiement se fait à la date précisée (voir livret rose). Sur la facture vous trouverez les frais scolaires et extra-scolaires de votre enfant avec le libellé de ceux-ci.

Prière d'employer le formulaire proposé par les services de l'Institut.

Le montant de la facture doit être versé sur le compte

BE81 7341 0303 4924

Marc Vande Weyer
Administrateur - Directeur